



Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis no 89/2016-2021 – Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)
8. Préavis no 90/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 324.55 pour le dépassement du crédit de CHF 117'400.00 alloué dans le cadre du préavis N° 26/2016-2021 en vue de financer l'étude de mobilité Commune de Founex / Ecole Internationale
9. Préavis no 91/2016-2021 – Demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC en vue de financer la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles
10. Préavis no 92/2016-2021 – Demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 82'5000.00 en augmentation du préavis N° 73/2016-2021 - Travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif et amélioration énergétique des bâtiments
11. Préavis no 93/2016-2021 – Budget 2021
12. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
13. Propositions individuelles et divers.

Président du Conseil : M. Manuel Stern

Début de la séance : 18h30

M. le Président ouvre la séance, laquelle n'est pas accessible au public ce soir, et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux et municipaux, ainsi qu'aux Chefs de service.

1. Appel

Présents : 44 Excusés : 5 Absent : 1

2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation

M. Alexandre Favero, ECDF, est assermenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020

Demande de M. H. Mange d'amender le procès-verbal concernant Région de Nyon, point no 11 à l'ordre du jour. En effet, M. Mange a apporté de vive voix une série d'informations importantes qui n'ont pas été transcrites dans le procès-verbal, en complément à son document pour annexe "Extraction de la liste des recommandations résumées". Il demande que cela soit fait et que cet amendement soit envoyé à tous les Conseillers par courriel, pour qu'ils puissent s'y référer (annexé au présent pv également).

La secrétaire du Conseil a alors rédigé l'amendement, se basant sur l'enregistrement sonore de la séance passée.

M. le Président informe que le procès-verbal sera alors annoté en conséquence, puis il passe au vote.

Le procès-verbal amendé est approuvé à la majorité avec 5 absentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. M. Stern, Président

M. le Président demande aux Conseillers de respecter une discipline d'écoute et de parole et prie alors l'assemblée de bien vouloir demander la parole et attendre qu'elle leur soit donnée avant de s'exprimer. Il demande également aux intervenants de bien vouloir se lever et de décliner, pour aujourd'hui, leur nom et leur groupe, afin de faciliter l'intégration des nouveaux Conseillers.

6. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Séance du 15 février prochain

Les préavis suivants seront présentés:

- Adoption du Règlement du personnel communal.
- Adoption du Règlement sur l'aide au logement.
- Demande de crédit de CHF 62'000.00 en vue de financer la participation à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse intercommunale électrique.

COVID-19

Dans le but de remplacer les traditionnels repas et cadeaux de fin d'année, des bons ont été offerts au personnel communal, aux membres du Conseil ainsi qu'aux différents bénévoles de la commune, bons qui sont à faire valoir auprès des commerçants de notre village.

Plan d'affectation « Le Port »

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire, le plan d'affectation du Port de Founex sera soumis à l'enquête publique du 15 décembre 2020 au 26 janvier 2021.

Le projet d'acte de vente de la parcelle 881 est en cours d'élaboration. Il est toutefois subordonné à la procédure de cadastration et de réunion de biens-fonds ainsi qu'à diverses tractations concernant la reprise de servitudes. Nous espérons que cet acte de vente pourra enfin être signé d'ici la fin de la mise à l'enquête précitée.

Recours facture sociale

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes a demandé un délai pour répondre au recours de la Commune de Founex dans le cadre du dossier cité en titre. La CDAP a accordé un délai au 11 janvier prochain à la DGAIC pour déposer sa réponse.

Modification du PPA En Balessert

Le PPA en vigueur autorise la réalisation d'un complexe comprenant un établissement hôtelier avec restauration rapide (drive-in) sur la parcelle 508. Les travaux de construction dudit hôtel sont actuellement en cours. En lieu et place du restaurant drive-in, un restaurant « traditionnel » sera réalisé. Toutefois, le propriétaire actuel souhaiterait pouvoir implanter une banque, ainsi qu'une salle de fitness au sous-sol.

Afin de pouvoir autoriser ces projets, un changement d'affectation de la parcelle 508 – aujourd'hui affectée par le PPA à la zone touristique – en zone d'activités économiques doit être effectué.

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions prévoit l'examen préliminaire pour les plans d'affectation. En effet, avant d'élaborer un plan, la commune doit dorénavant définir ses objectifs et soumettre un projet d'intention à la Direction générale du territoire et du logement. Le dossier en question a donc été transmis au canton à mi-novembre, lequel dispose d'un délai de 3 mois pour transmettre un avis sur la légalité du projet et sur sa conformité au plan directeur cantonal.

Vœux de fin d'année

La Municipalité souhaite à toutes et à tous de très agréables fêtes de fin d'année, qui seront cette année très particulières. Elle tient également à remercier très sincèrement les Conseillers pour leur engagement tout au long de cette année pour le bien de notre communauté.

M. J.-P. Debluë, Municipal des travaux publics

Clôture de préavis :

Le préavis 62/2015 - étude relative aux travaux de réfection et de réaménagement des carrefours du ch. des Repingonnes et du ch. de Pacoty - a été clôturé sans dépense. Le premier carrefour a été repris dans le cadre du chantier de l'axe Courte Raie / Repingonnes et le second devait être repris dans le cadre du chauffage à distance abandonné depuis.

Le préavis 75/2015 de CHF 77'000.00 TTC - étude du réaménagement du ch. des Neyruaz - a été clôturé avec un montant de CHF 12'335.00 TTC facturé. Tant que la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) ne sera pas modifiée, il n'est pas possible d'élargir la route, donc de proposer un aménagement convenable.

Les préavis 07/2016 et 49/2018 - étude de réfection et mise à niveau des terrains de football du Centre sportif - vont être clôturés avec un montant de CHF 128'999.80 TTC facturé. L'étude est terminée et le projet est prêt pour être utilisé ultérieurement.

Le préavis 76/2019 - achat de véhicules pour la voirie - est clôturé. Il reste un solde de CHF 7'380.00.

Fin de travaux

Les travaux de l'étape 2 de l'axe Courte Raie / Repingonnes sont en cours de finition. Il manque quelques panneaux, le raccordement de certains candélabres ainsi que les finitions au niveau de la cour des Repingonnes 2. L'appel d'offre de la 3^{ème} étape est en cours de réalisation et les travaux devraient être effectués durant le premier semestre 2021.

Les travaux de réfection du ch. de la Forge (préavis 51/2014) le long des voies CFF ont débuté le 2 novembre dernier et ont été terminés le 2 décembre 2020. Une fois les dernières factures réceptionnées, le préavis sera clôturé.

La création d'un parcours de fitness extérieur au Centre sportif a été terminée cette année. Le gazon n'a pas correctement pris autour des agrès à cause d'utilisateurs « précoces » et de la météo, mais cela sera suivi par le service des Espaces verts. Le préavis sera clôturé prochainement.

Les travaux de réfection du réseau EC -eaux claires- au ch. des Chapelles sont terminés pour cette année. Le tapis, qui correspond à la dernière couche d'enrobé, sera réalisé l'année prochaine, idéalement lors des vacances de Pâques.

Motion Morisot du 11 novembre 2019

L'étude du concept d'éclairage public à l'échelle communale avait été lancée en février 2019 (date de l'offre de Duvoisin Groux). Deux solutions ressortent de cette étude : soit un abaissement automatique, soit une coupure à partir d'une certaine heure.

La Municipalité est en attente d'une offre de l'entreprise Duvoisin Groux pour un remplacement du matériel au niveau du quartier de la Châtaigneriaz. L'objectif est de réaliser deux tests en situation réelle : il est prévu pour le premier un abaissement de l'intensité lumineuse sur le haut de la route de Châtaigneriaz et pour le second une coupure à partir d'une certaine heure sur le ch. des Arrenny, le ch. du Vieux Pressoir et une portion du ch. des Meules.

Ces tests permettront de choisir le type d'équipement (abaissement ou extinction) afin de rationaliser les coûts d'investissements, les équipements à mettre en œuvre étant différents en fonction du choix réalisé.

RC 1 - Route Suisse

Nous avons reçu des plaintes de riverains de la Route Suisse concernant le nouvel éclairage public trop puissant selon eux. Pour pouvoir y répondre, une séance est prévue mardi 15 décembre sur Coppet pour faire le point avec l'entreprise Duvoisin Groux et les éventuelles mesures de corrections.

Avenue de Bossey

Afin de pouvoir entreprendre les travaux de réfection de l'avenue de Bossey, un plan de gestion des arbres doit être établi. Ce dernier permettra de planifier les abattages, l'entretien et les nouvelles plantations pour permettre un renouvellement de cette zone forestière.

Pour ce faire, un bureau de géomètre et un bureau expert en arbres et en biodiversité devront intervenir sur cette avenue en début d'année prochaine. Une numérotation des arbres tous les 30 m devra être réalisée avec des bombes de peinture. Une communication à la population sera également effectuée.

M. D. Lehoux, Municipal

Salle de spectacles

« Annus horribilis » pour notre Salle de spectacles. La Municipalité a été informée vendredi dernier que les soumissions pour les travaux prévus par suite de l'inondation du 25 août 2020 ont été validées par notre assureur pour un total de l'ordre de CHF 209'000.00. Le choix du parquet pour la salle proprement dite a été validé ce matin en séance hebdomadaire de Municipalité.

En conséquence, nous estimons que lesdits travaux pourraient commencer début janvier 2021 sans toutefois prévoir leur durée. Cependant, nous pensons que tout pourrait être en ordre pour la prochaine séance du Conseil agendée au 15 février 2021.

Mme L. Kunz, Municipale

Fusion ASCOT-AJET - Nouvelle association

Le nom de la nouvelle association a été retenu : APEJ – Association pour l'Enfance et la Jeunesse. Les statuts ont été revus par les Commissions consultatives et les commentaires transmis aux Municipalités. Ces dernières travaillent maintenant sur ces remarques et les différents changements. Pour notre commune, une nouvelle Commission ad'hoc devra être nommée, un préavis étant prévu d'être présenté lors de la séance du mois d'avril prochain, et le plus simple serait que les membres de la Commission consultative acceptent d'y siéger.

M. le Président M. Stern demande alors aux personnes concernées et celles-ci acceptent. Il s'agit de Mmes Blatter, Moser et Walsh et MM. Cintas et Süess.

7. Préavis 89/2016-2021 – Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC)

Mme A. Barchha, Municipale en charge, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

M. S. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 90/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 324.55 pour le dépassement du crédit de CHF 117'400.00 alloué dans le cadre du préavis N° 26/2016-2021 en vue de financer l'étude de mobilité Commune de Founex / Ecole Internationale

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, lit les conclusions du préavis.

M. A. Rusca lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 91/2016-2021 – Demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC en vue de financer la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

M. M. Schorr lit les remarques et les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 92/2016-2021 – Demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 82'5000.00 en augmentation du préavis N° 73/2016-2021 - Travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif et amélioration énergétique des bâtiments

M. D. Lehoux, Municipal en charge, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. A. du Pontavice s'étonne que le montant attribué aux imprévus s'élève à 10 % du coût total des travaux et demande si cela n'aurait pas pu être mieux négocié au départ.

M. C. Hermanjat, Chef de service, indique que la grande partie de ce montant n'est pas un "réel" imprévu, mais plutôt une "opportunité" pour des travaux de génie civil. En effet, puisque le terrain était ouvert, des travaux pour la pose de tubes - qui permettront d'alimenter le futur réseau d'éclairage du terrain, réseau qui doit être rénové - ont été effectués. Le calendrier qui aurait permis d'exécuter les deux opérations en même temps a été modifié, le projet de réfection du terrain de foot étant retiré.

M. le Chef de service ajoute aussi que beaucoup d'offres dans ce dossier ont été optimisées et renégociées.

M. Y. Le Mercier, Chef de service des extérieurs, ajoute qu'il y a eu de mauvaises surprises au niveau du génie civil lors des travaux, telles qu'une pollution des terres plus importante que prévue, donc un prix de décharge plus élevé, des épaisseurs de béton qui ont obligé un travail de démolition à la main pour retrouver les tuyaux, des recherches de câbles posés à même le terrain sans protection, etc.

M. A. du Pontavice est satisfait de la réponse, mais pense que ces "faux" imprévus auraient dû faire l'objet d'un préavis séparé.

Mme F. Wagnier, inquiète, souhaite connaître la nature des pollutions et son étendue? De plus, elle souhaite savoir si nous avons obtenu les subventions pour la pose des panneaux photovoltaïques, comme stipulé dans le préavis initial ?

Concernant les pollutions, M. Y. Le Mercier répond qu'il s'agit de déchets de briques, de ferrailles, de matériaux de construction et de graisses. Il y a également une pollution au chrome et au nickel sur les parties extérieures du terrain, toutefois rien d'inquiétant en termes de valeur, mais l'évacuation de ces terres demande un traitement spécial.

Concernant les subventions, M. C. Hermanjat répond que la procédure sera lancée à la fin des travaux, comme il se doit, et elles seront probablement plus élevées que nos attentes. En effet, l'entreprise qui a repris le chantier a pu augmenter la puissance initialement annoncée.

Concernant la faillite du prestataire, M. A. Rusca est surpris par le fait que nous ne pouvons pas mandater un avocat vaudois car la procédure se passe sur le canton de Genève et précise qu'il ne s'agit pas encore d'une procédure, il s'agit de produire la créance à ce stade. Pour cela il existe les agents d'affaires moins onéreux que les avocats.

Mme C. Luquiens, Secrétaire municipale, indique que l'avocat de la Commune, sis à Lausanne, n'est pas spécialisé avec les procédures en place dans le canton de Genève. Dès lors, celui-ci a recommandé une consœur genevoise, à qui le mandat a été confié en lui faisant part de notre inquiétude quant aux coûts. L'avocate genevoise nous a alors confirmé qu'elle allait produire notre créance et faire le strict minimum nécessaire.

En complément, Mme Luquiens fait part à l'assemblée que l'entreprise OptimalWay, qui a repris le chantier, l'a informée ce jour d'une plainte déposée par deux gros clients de l'entreprise en faillite contre celle-ci. OptimalWay voudrait alors savoir si la commune souhaite se joindre à eux, la Municipalité doit encore y réfléchir et consulter l'avocate genevoise.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention.

11. Préavis no 93/2016-2021 – Budget 2021

Mme A. Barchha, Municipale des finances, présente le budget 2021 qui, à l'instar de plusieurs communes avoisinantes, se solde par un excédent de charges, toutefois inférieur au budget de l'année passée. Elle ajoute que le budget est établi d'une façon très prudente, comme chaque année.

Ensuite, elle relève la diminution des charges dans tous les dicastères, excepté le dicastère de la police (bâtiments -3%, travaux -11% et écoles -4%).

La péréquation, la réforme policière et la cohésion sociale représentent plus de 60% du budget et plus de 70% de nos revenus fiscaux. Reste alors un montant de CHF 12.4 mios contrôlé par notre commune.

Concernant les investissements souhaités, ceux-ci sont légèrement inférieurs à CHF 7 mios pour l'année prochaine, soit une diminution d'environ CHF 1 mio par rapport au budget 2020.

Pour terminer, Mme Barchha remercie la Commission des finances pour l'excellent rapport, puis elle lit les conclusions du préavis.

Au tour de la Commission des finances, M. L. Kilchherr, de lire les conclusions du rapport de commission. Avant cela, M. L. Kilchherr présente à l'assemblée l'initiative "SOS Communes" dont il est membre du comité. Cette initiative demande que la cohésion sociale soit reprise en entier par le canton par une bascule de 15 points d'impôts. La récolte des signatures va commencer prochainement. Il illustre son combat par une présentation de graphiques chiffrés, annexée au procès-verbal.

Pour terminer, M. L. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. A. du Pontavice a deux questions. La première concerne l'Annexe I - Analyse des charges 2021 - poste 35 "Participation aux charges cantonales et collectivités publiques". Quelle est la raison de la diminution de CHF 2 mios entre les budgets 2020 et 2021 ?

Mme la Boursière S. Kucharik indique que cette baisse est liée à l'accord passé avec le Canton qui reprend dès 2021 CHF 25 mios de la cohésion sociale, répercuté ainsi pour l'année prochaine dans nos comptes.

La deuxième question concerne le revenu - Annexe II – Analyse des revenus 2021 - poste 48 "Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux". A quoi correspond la forte baisse entre les deux budgets ?

Par le passé, un montant était prélevé sur un fonds de réserve "diminution du point d'impôts" répond Mme Kucharik. CHF 1 mio a été prélevé en 2019 et CHF 657'000.00 sera prélevé en 2020, ce qui amène maintenant ce fonds à zéro.

Mme A. Barchha revient sur l'historique de ce fonds. En 2013 une baisse du taux d'impôts pour 2014 a été proposée et acceptée. Cette baisse d'impôts était prévue pour une année seulement et, à notre bonne surprise, les comptes 2014 ont été clôturés avec un excédent de revenus. Cet excédent de revenus a alors permis d'alimenter à hauteur de CHF 1 mio un fonds "reprise d'impôts pour les années suivantes", pour maintenir le taux d'imposition bas pendant une deuxième année. Cette deuxième année s'étant également clôturée avec un excédent de revenus et le fonds a été à nouveau alimenté, ainsi de suite. Maintenant, cette réserve a été utilisée sur plusieurs années ce qui a permis de maintenir le taux d'imposition "temporairement » bas.

M. E. Baer demande la parole. Il remercie Mmes Barchha et Kucharik, ainsi que la Commission des finances pour le travail effectué.

Il poursuit et fait remarquer qu'en principe un budget se veut équilibré et que ce n'est pas le cas. Il demande une réduction de manière générale des charges contrôlées par la commune, mais surtout les charges des postes importants tels que "Autorités et personnel" et "Biens, services, marchandises". Le montant attribué au budget 2021 s'élève à CHF 12.4 mios, alors que les comptes 2019 se clôturent avec un montant de CHF 8.7 mios.

Chaque personne engagée n'augmente pas la productivité de la commune et le nombre d'habitant n'augmente pas de la même manière, constate le Conseiller.

Il propose un audit des charges du personnel ou de l'opérationnel et de mener une comparaison « habitant / coût du personnel » avec les communes avoisinantes.

Mme A. Barchha fait à nouveau remarquer que tous les postes de charges sont en diminution dans le budget (page 28), excepté la police. En comparaison avec le budget établi l'année dernière, la commune fait des efforts pour réduire les dépenses et faire des économies.

M. E. Bear continue et mentionne les emprunts : 2019 = CHF 23 mios, estimations 2020 = CHF 38 mios. Quel sera le montant réel à la fin de ce mois ?

Ils se montent fin octobre à CHF 35 mios, répond Mme Barchha, CHF 2 mios ont été empruntés en septembre et CHF 6 mios en octobre, ce dernier à un taux négatif. Ces emprunts seront échus au 8 janvier prochain, donc apparaîtront dans les comptes 2020.

M. H. Mange demande la parole. Il revient sur l'analyse des charges 2021 - Annexe I - «Autorités et personnels » et « Biens, services, marchandises » charges maîtrisées par la commune et signale que Mme A. Barchha illustre ses propos en comparant le budget 2020 au budget 2021, alors que la comparaison n'est pas à faire entre les deux budgets, mais avec les comptes 2019, qui sont des chiffres réels. On s'aperçoit alors que les charges réelles pour « Autorités et personnel » se chiffraient en 2019 à CHF 3.1 mios et qu'il est prévu pour 2021 une augmentation, qui se devrait raisonnable pour limiter les dépenses, à CHF 3.6 mios. Même chose pour « Biens, services, marchandises » : nous avons consommé en 2019 pour CHF 4.6 mios et il est prévu de consommer pour 2021 CH 5.7 mios ! Il y a là une volonté de vivre à un rythme beaucoup plus élevé que ce que nous avons connu en 2019, année où je n'ai pas eu le sentiment d'avoir souffert en tant que citoyen à Founex, dit M. Mange. Il poursuit et analyse que si nous nous contentions de vivre avec le même standard qu'en 2019, nous pourrions économiser sur le budget 2021 plus de CHF 1.6 mios, ce qui correspondrait à une diminution de 60% du déficit annoncé ! En conclusion, M. Mange demande à la Municipalité d'expliquer pourquoi elle pense que nous devons avoir un standard de vie obligatoirement supérieur de CHF 1.6 mio en 2021 auquel nous ne pourrions renoncer ?

Mme A. Barchha n'a pas la réponse précise sur le moment, il y a plus de personnel depuis 2019, dit-elle.

Mme la Boursière S. Kucharik reprend la parole. Elle entend bien que M. Mange parle des comptes 2019, mais il s'agit du budget. En comparaison, le budget 2021 se situe dans le même ordre de grandeur que celui de 2019. Nous le verrons au moment du bouclage

des comptes, mais la Municipalité fait des efforts pour diminuer les charges et tenir les chiffres des années précédentes, termine la boursière.

M. Mange demande à nouveau la parole. Il remercie les deux intervenantes pour la réponse, mais celle-ci n'est pas satisfaisante.

Il aimerait maintenant mentionner un passage du préavis 89 (statuts ORPC) dans lequel il est expliqué qu'il existe pour les communes trois catégories de dettes : la dette communale, le cautionnement et la quote-part aux dettes. Il demande si, dans l'état actuel des dettes de notre commune et dans les projections, il est tenu compte des cautionnements et des quotes-parts des dettes des organismes intercommunaux tels que ARSCO et SITSE ?

Mme la Municipale des finances A. Barchha répond que certains cautionnements le sont, tels que les SITSE et ARSCO, mais pas les quotes-parts des dettes, celles-ci n'entrent pas dans le bilan. Les autres cautionnements sont mentionnés comme annexe au bilan lors de la présentation des comptes.

M. H. Mange demande à Mme A. Barchha de confirmer que le tableau des endettements ne contient pas ces cautionnements et quotes-parts, qu'ils n'apparaissent donc pas dans les totaux et qu'il est uniquement fait mention.

Mme la Boursière S. Kucharik indique que les cautionnements sont des engagements hors bilan et qu'ils ne sont pas inclus dans le plafond d'endettement voté.

M. Mange répond qu'ils le devraient.

Non, répond Mme S. Kucharik. Le risque de faire faillite des entités cautionnées étant à zéro, le cautionnement n'est alors pas comptabilisé. Cette façon de faire a été validée par les réviseurs et par la Préfecture.

M. H. Mange ajoute que Région de Nyon est concernée par cette même problématique et qu'il reviendra vers les Conseillers lors d'une prochaine séance avec la réponse du Canton. Ceci-dit, il affirme qu'un plafond d'endettement doit contenir tous les endettements.

M. L. Kilchherr aimerait rebondir sur ce qui vient d'être dit. Le risque est différent pour Région de Nyon, l'association cautionne par exemple Télé-Dôle, qui est bien plus risqué que les cautions des communes de Terre Sainte envers les SITSE ou les écoles, par exemple.

Maintenant, il aimerait aussi revenir sur ce qu'il a entendu concernant les coupes demandées dans les charges communales afin de réduire la perte au budget. M. Kilchherr demande alors d'être franc avec la population de Founex en l'informant que les prestations vont être diminuées et qu'elles ne seront plus de même qualité que celles qu'elle a connues jusqu'à maintenant.

M. E. Bear intervient à nouveau : l'endettement est explosif !

Mme C. von Wattenwyl demande la parole et revient sur ce qui a été dit par M. Mange. Il n'est pas correct de comparer les chiffres des comptes avec les chiffres du budget, dit-elle. Le budget représente une volonté de la municipalité, alors que les comptes représentent la réalité. On voit alors qu'il y a une volonté de réduire les coûts.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 6 abstentions et 3 refus.

12.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE : Résumé de M. Ph. Magnenat annexé.

AJET et ASCOT Résumés de M : T. Morisod annexés.

M. A. du Pontavice souhaite partager une information qu'il a reçue lors de la dernière séance du conseil intercommunal de l'ASCOT. Un rapport de planification démographique a été présenté et l'évolution de la population estimée pour les prochaines années est importante. Actuellement, la région compte 10'000 habitants et il est planifié d'atteindre 22'000 habitants en 2040. Sachant que les enfants en âge d'être scolarisés représentent 17% de la population et qu'il est aussi nécessaire de tenir compte des 40% d'élèves en

écoles privées s'ils devaient rejoindre l'école publique, une augmentation de 2'100 élèves est prévue à l'horizon 2040. Donc des besoins importants en infrastructures, tels que des salles de classe, salles de sport, etc, il faut alors s'attendre à une augmentation des investissements pour pouvoir assurer cette croissance. D'ailleurs, termine M. du Pontavice, ARSCO a acheté un terrain pour de futures structures.

Mme la Municipales des écoles L. Kunz précise que ce terrain a été acheté il y a quelques années déjà et qu'il ne s'agit pas d'un nouvel investissement pour ARSCO.

Région de Nyon :

M. L. Kilchherr nous informe que le budget 2021 a été présenté jeudi dernier. Le départ de communes, telles que Prangins récemment, réduit les entrées d'argent, le seul mode de financement de RdN étant les cotisations payées par ses membres. De plus, des augmentations de subventions sont demandées, pour la culture par exemple, demande non acceptée en l'occurrence. Le budget déficitaire a été réduit de CHF 80'000.00 à CHF 17'000.00 par des amendements de la Commission des finances et cela a été possible en proposant de passer un coût par un préavis, ce qui, au final, est une fausse économie. Comme déjà mentionné par le passé, RdN a un réel souci de financement mais ce n'est pas le moment de proposer aux communes membres une augmentation des cotisations. Il faudra alors réduire la voilure, termine M. le délégué L. Kilchherr.

M. H. Mange aurait espéré présenter ce soir la réponse du CoDir de RdN au 17 recommandations émises par la CoGes, mais le CoDir ayant déjà trois mois de retard, a annoncé qu'il n'a pas encore de réponse, ce qui amènera à un retard de six mois. Pour conclure, M. Mange espère avoir des réponses à présenter lors de la prochaine séance de notre Conseil.

13. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller C. Stern demande la parole et souhaite avoir des informations sur trois dossiers :

- Repingonnes 2 : un crédit pour la rénovation du bâtiment a été accepté par le Conseil, où en est le projet ?
- Restaurant le Martin Pêcheur : où en sommes-nous avec les oppositions et pouvons-nous commencer à rénover le bâtiment ?
- Carrefour route Suisse / route des Soufflettes: quand est-ce que l'enrobé final sera posé ? actuellement la différence de niveau entre la route et le trottoir est conséquent et cela risque de provoquer des accidents.

M. le Municipal en charge des bâtiments D. Lehoux répond à la première question. Un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment a été voté et non pas un crédit de rénovation. L'étude est prête, les frais estimés pour cette rénovation se chiffrent à CHF 4 millions, mais une demande de crédit ne sera pas présentée aux Conseillers pour l'instant, ce n'est pas le moment.

Concernant le restaurant le Martin Pêcheur, M. le Syndic F. Debluë rappelle, comme mentionné lors d'une précédente séance, que la commune a été déboutée par le tribunal et la Municipalité a décidé de ne pas faire recours, les chances de gagner étant minimes. Cependant, un changement d'affectation du sol est en cours afin d'affecter cette zone en zone de loisirs, ce qui la rendrait alors compatible avec un restaurant. Cette modification sera englobée dans le nouveau Plan d'affectation communal.

Concernant le carrefour route Suisse / route des Soufflettes, M. le Municipal en charge J. P. Debluë indique que le tapis final sera posé au printemps ou en été prochain. La partie basse de la route sera alors surélevée.

M. S. Vaucher souhaite remercier la Municipalité, Mme la Secrétaire municipale et le Bureau du Conseil pour le bon cadeau de fin d'année reçu la semaine dernière.

Mme C. Muller-Gelissen demande la parole pour faire remarquer que le sens des priorités n'est pas clair au carrefour de la ferme Balmer, entre la route de Courte Raie, la Grand'Rue et le chemin des Repingonnes. M. Y. Le Mercier informe que des panneaux indiquant les priorités ont été posés récemment et profite d'ajouter que le chemin pavé qui traverse la Grand'Rue est un trottoir sur lequel les piétons sont donc prioritaires.

Mme C. Luquiens informe aussi qu'il est prévu que l'Assistant de sécurité public communal fasse de l'éducation routière à cet endroit.

M. E. Baer souhaite savoir si la commune participe toujours aux frais de l'abonnement au journal La Côte? Il invite les Conseillers à lire ce quotidien qui contient des articles intéressants en période électorale.

Oui, répond la Secrétaire municipale C. Luquiens, les cent premiers francs sont à la charge du Conseiller ou de l'employé communal et la différence est remboursée par la commune sur présentation d'une facture acquittée.

M. le Syndic ajoute que cette subvention est proposée pour la survie du titre en encourageant les Conseillers à s'y abonner.

M. P. Magnenat désire savoir si le pilier public qui se trouvait au port sera à nouveau installé à la fin des travaux ?

Non, répond Mme C. Luquiens, il a été décidé de ne pas le remettre. Trois piliers publics se trouvent déjà sur notre territoire, à la Maison de commune, à l'arrêt de bus du village et à la Châtaigneriaz, alors qu'un seul est obligatoire. Elle ajoute que les informations sont également disponibles sur le site internet de la commune.

Ensuite, M. Magnenat souhaite connaître le montant de notre participation à la station de vélos libre-service ? Il rappelle qu'un préavis pour la réalisation d'une telle station avait été refusé par le Conseil il y a 10-12 ans. Il profite aussi de dire qu'il trouve dommage que les instructions d'utilisation des vélos soient difficilement lisibles en français, alors qu'elles le sont en allemand.

M. le Syndic répond que cette station est gérée par Région de Nyon et que notre participation financière pour la gestion annuelle de cette place se chiffre entre CHF 8'000.00 et CHF 10'000.00. Lors de la construction de l'abris bus, un aménagement à cet effet avait été prévu à moindre coût, aucune installation spécifique étant nécessaire.

M. P. Magnenat tient à relever qu'il d'agit d'une distorsion car le législatif avait refusé un tel projet.

M. le Syndic répond qu'il ne s'agit pas du tout du même ordre de grandeur de coût, le préavis présenté à l'époque se chiffrait, de tête, à CHF 180'000.00.

Mme P. Walsh souhaite exprimer ses remerciements à la Commune pour les bons cadeaux qu'elle a reçus en tant que Conseillère communale et en tant qu'ainée. Elle remercie également le Président du Conseil d'avoir convoqué la séance de ce soir à 18h30, comme elle l'avait souhaité lors de la séance du mois dernier.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président M. Stern lève la séance à 20:45.

Founex, le 18 décembre 2020.

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Carole Orlandi Jeanclaude



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

Annexes au procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020



**COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL**

**Amendement
au procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020**

Lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020, M. le Conseiller H. Mange demande un amendement au procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 afin de transcrire au complet son intervention concernant le:

Point no 11 : Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)

Région de Nyon :

M. H. Mange, délégué au Conseil intercommunal (CI) de Région de Nyon et membre de la Commission de gestion (CoGes) du CI, se réfère au « Rapport sur la gestion par le Comité de direction (CoDir) de l'exercice 2019 de l'association Région de Nyon » et tient à mettre en lumière certains points.

Pour commencer, il indique que le rapport complet de la CoGes compte 36 pages et qu'il y a beaucoup à dire concernant la gestion de l'association ! Il propose de joindre au procès-verbal, une extraction de la liste des 17 recommandations de la CoGes faites au CoDir ou au CI.

Il continue par relever que la CoGes a épinglé plusieurs points, tels que le fonctionnement du CoDir, le non-respect des statuts et le manquement aux procédures.

M. H. Mange poursuit en mentionnant le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) qui se trouve face à une régularisation à la suite d'une action illégale du CoDir. Il pèse ses mots. En effet, le CoDir a engagé des fonds destinés au FRET pour l'achat d'un bâtiment sis à la Grand'Rue à Nyon, afin d'y installer les bureaux de l'association et cette action a été menée sous le couvert de la gestion des liquidités. Certes la CoGes a accepté cette explication comme étant une approche, mais il s'agit en fait d'une déviation des liquidités destinées au FRET, pour effectuer un achat immobilier. Maintenant le tourisme aurait fortement besoin de cet argent pour être soutenu, mais il n'est plus disponible étant bloqué dans un bâtiment somptueux à la Grand'Rue de Nyon.

M. H. Mange continue par mentionner également la recommandation de la CoGes, pour la deuxième année consécutive, afin que le CoDir soit plus pointu dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional pour les transports publics. Il rappelle que ce fonds, constitué par les communes, se chiffrait à CHF 13 mios (a indiqué CHF 31 mios par inversion) et fait savoir que les communes vont à nouveau être sollicitées pour réapprovisionner le fonds. La

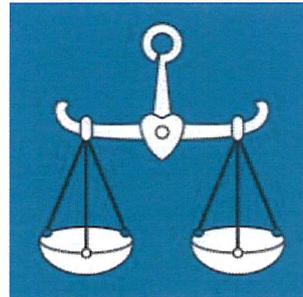
CoGes demande que les résultats opérationnels détaillés, ainsi que les résultats financiers, des partenaires tels que La Poste ou les Transports Publics Nyonnais soient connus ligne par ligne. Il rappelle le soucis légitime d'avoir accès aux informations quant à l'utilisation du fonds et de s'inquiéter que celui-ci soit correctement utilisé. De mémoire récente, un « géant jaune » avait surpris par ses agissements douteux.

La CoGes déplore aussi, une fois de plus, que le rapport hautement verbeux fourni le CoDir contienne peu de chiffres. Par soucis de transparence, la CoGes demande au CoDir que les futurs rapports annuels de Région de Nyon donnent un aperçu de l'état financier de manière public. Les délégués ont aperçu cette année des comptes déficitaires et des emprunts souscrits pour faire fonctionner l'association, alors qu'elle est censée réunir de l'argent, obtenu de la confédération, du canton et des communes, pour réaliser des projets, mais en aucun cas de s'endetter pour fonctionner ! termine le délégué au CI de Région de Nyon, M H. Mange.

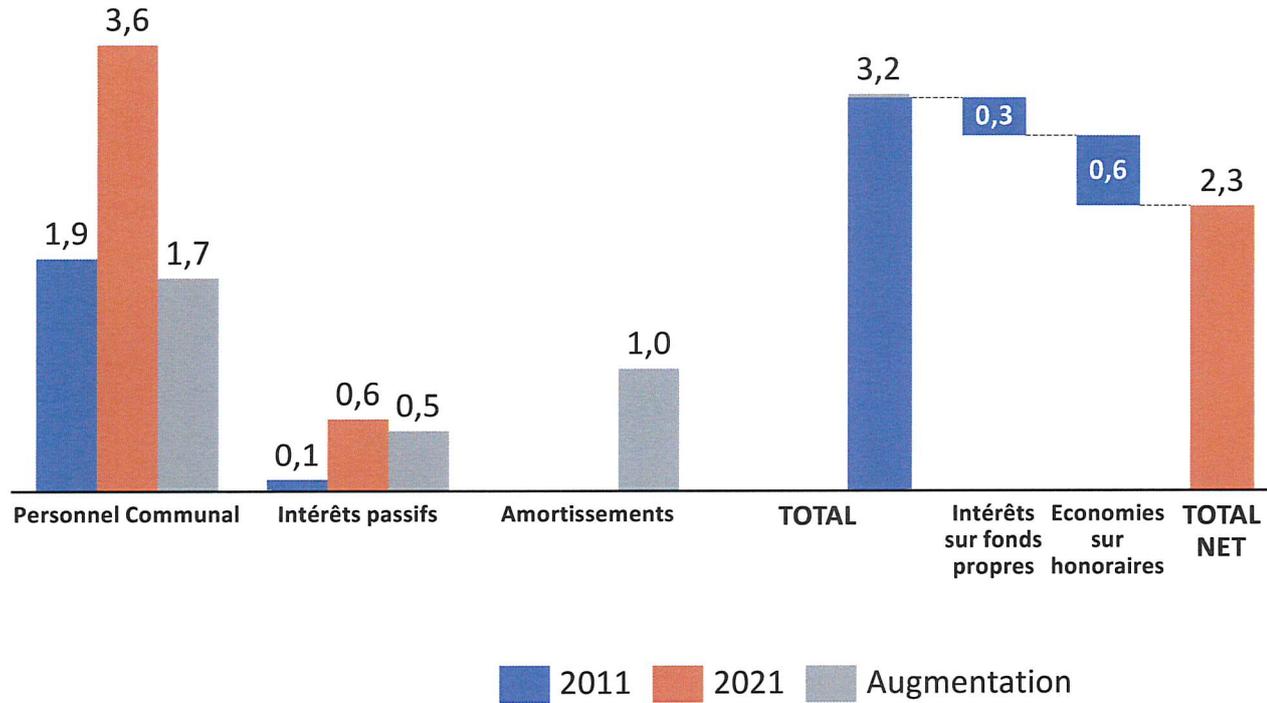
BUDGET 2021

Rapport CoFin au Conseil

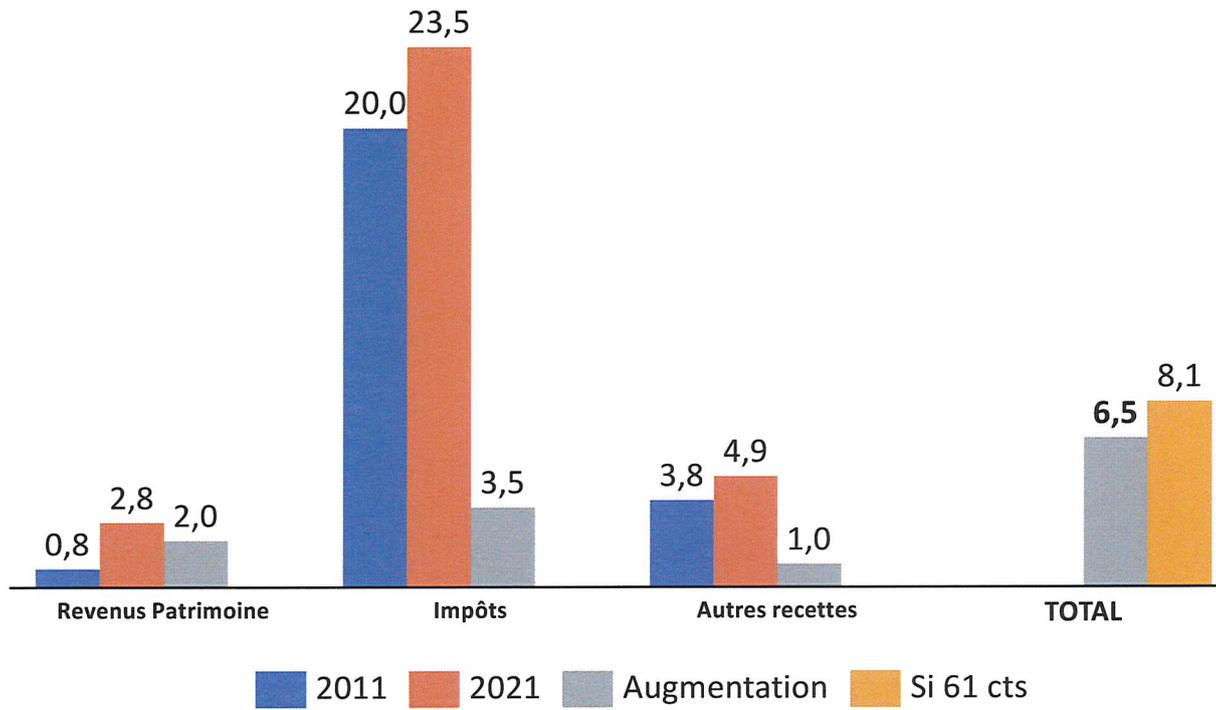
14.12.2020



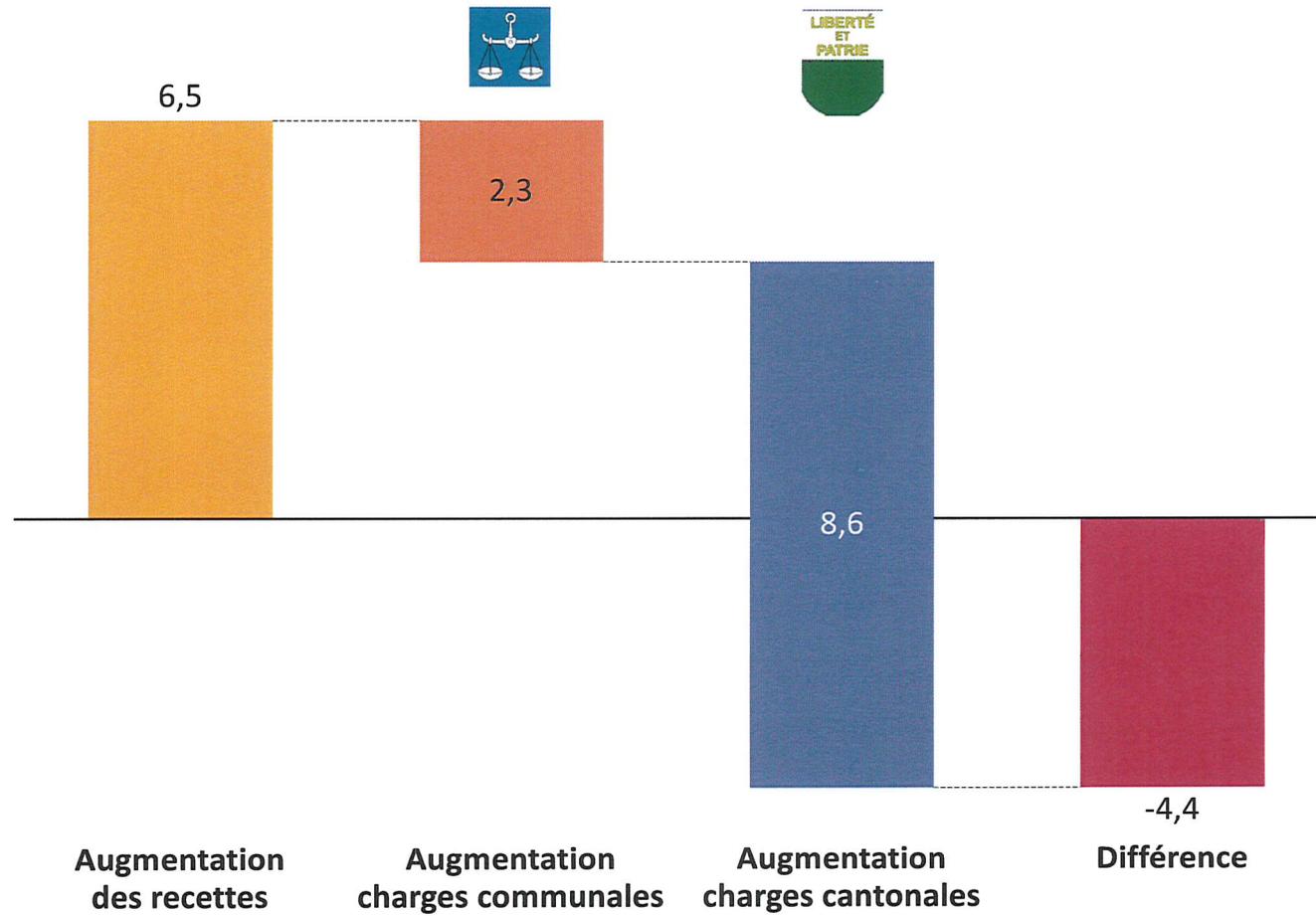
COMPARAISON 2011 vs 2021, CHARGES COMMUNALES



COMPARAISON 2011 vs 2021, REVENUS COMMUNAUX



COMPARAISON 2011 vs 2021, REVENUS COMMUNAUX



Rapport de séance

DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)

Du 12 novembre 2020

Délégués présents : M. Ferrari, M Magnenat, M. Mermoud,
M. Ulmer, Mme Barchha

Délégués excusés : M. Baer, M Peck, Mme Walsh Mme Thuner

Délégués absents : Mme Ramer

-Le procès verbal de la séance 44/2020 du 17 septembre 2020 a été approuvé

Lors de cette séance, le Conseil Intercommunal a accepté les préavis suivants :

1. Préavis 211/2020 présentation du Budget 2021 :
 2. Préavis 212/2020 Demande de crédit de CHF 287'000 TTC remplacement des pompes de la station de pompage de Commugny
 - 3 : Préavis 213/2020 Demande de crédit de CHF 80'000 TTC déplacement d'une conduite d'eau potable ch. des Uttins / Bogis-Bossey.
 4. Préavis 214/2020 Demande de crédit de CHF 167'000 TTC pour e remplacement de la conduite d'eau sous pression au chemin des Chapelles / Founex.
 5. Préavis 215/2020 Demande de crédit de CHF 490'000 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression route suisse RC1, traversée de Coppet.
- Note : Travaux prévus de mars à septembre 2021 en deux étapes. Circulation alternée prévue dans le cadre des travaux*
6. Préavis 216/2020 Demande de crédit de CHF 155'000 TTC pour la mise aux normes du réseau collecteur chemin de la Crota / Mies.
 7. Préavis 217/2020 Demande de crédit de CHF 87'000 TTC pour la réfection et remise à niveau du réseau d'assainissement route suisse sur la traversée de Coppet dans le cadre de la requalification de la RC1

Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité

La prochaine séance du Conseil Intercommunal est agendée au 8 avril 2021

En l'absence du procès verbal officiel, ces notes peuvent comporter de légères divergences avec celui-ci.

Thomas Morisod – 14 décembre 2020

AJET :

L'AJET s'est réunie le 19 novembre 2020 à la Salle Communal de Tannay dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au sein du Canton de Vaud.

Au cours de ce Conseil, l'assemblée intercommunale a adopté 3 préavis à la majorité.

Le premier préavis concerne un changement du règlement pour le Centre des jeunes (basé à Commugny).

Le deuxième concerne aussi un changement de règlement suite à une exigence Cantonale pour encadrer l'accueil des enfants des classes d'âge des 7P et 8P.

Et le dernier préavis concerne le Budget 2021. Ce Budget en hausse de près de 5.5% par rapport à celui de 2020 car il comporte une hausse des prestations de l'AJET.

ASCOT :

L'ASCPT s'est réunie le 25 novembre au théâtre de Terre-Sainte dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au sein du Canton de Vaud.

Le seul préavis soumis à l'assemblée est le Budget de l'année 2021. Celui-ci est en baisse de 1% par rapport à celui de 2020.